

ÉLECTIONS AU CNESER

**LE 22 MARS 2011, VOTEZ ET FAITES VOTER
pour la liste des candidats présentée par le Sgen-CFDT**

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : SA COMPOSITION, SON RÔLE

Le Cneser est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant et est composé de 69 membres. 29 représentants des personnels (et autant de suppléants) sont élus à bulletin secret et par collèges pour quatre ans : 22 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, 7 représentants des personnels BIATOSS dont un conservateur des bibliothèques. Onze étudiants sont élus pour deux ans. La CPU et la CDEFI ont 5 représentants. Les autres membres sont désignés parmi les grands intérêts nationaux (organisations patronales, syndicales, parents d'élèves...).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités, sur les modifications statutaires des établissements qui dépendent des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Santé, de la Culture, de l'Agriculture, de l'Éducation et des Sports. Il a également un rôle disciplinaire (pour les enseignants et les étudiants).

**[JE VOTE
SGEN-CFDT]**

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, le Sgen-CFDT revendique :

- des modifications substantielles de la loi LRU et des établissements plus démocratiques ;
 - composition du CA (retour à la proportionnelle pour les enseignants, augmentation du nombre d'élus BIATOSS et étudiants) ;
 - élection du président (retour à la participation des personnalités extérieures) ;
 - mise en place de structures de discussion collégiales afin de préparer les décisions du CA ;
 - mise en place de contre-pouvoirs (commissions de recours) ;
 - institution de structures démocratiques et transparentes de gestion des carrières de tous les personnels ;
- un renforcement du rôle du Cneser qui doit devenir un vrai lieu de débat et de définition des objectifs et des outils d'évaluation ;
- une politique visant à l'élévation du niveau de qualification général ainsi que du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle.

LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT GÉNÉRAL

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, fonctionnaires et contractuels.

Dans chaque université, IUFM, IUT, unité de recherche, grand établissement, grande école, la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers, dont ceux de la Fonction publique : emploi, salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, dialogue social, hygiène et sécurité, mais aussi :

- de débattre et d'agir avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- d'organiser la solidarité, par exemple, pour l'emploi des jeunes, la réforme de la fiscalité, la défense du régime de répartition des retraites.

Sgen
Cfdt
des choix. des actes

www.sgen.cfdt.fr

ÉLECTIONS AU CNESER

BIBLIOTHÈQUES ET DOCUMENTATION

Personnels scientifiques des bibliothèques

MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

- **Les services communs de la documentation (SCD) et les bibliothèques inter-universitaires** ont vocation à fédérer, gérer, développer et conserver l'ensemble des ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur, mais leurs missions vont bien au-delà avec la formation des étudiants à la recherche documentaire, la valorisation du patrimoine numérique (recherche et pédagogie), la création de systèmes d'information documentaires intégrés dans les espaces numériques de travail et les systèmes d'information des établissements.

**La documentation, les bibliothèques :
facteurs de réussite pour les étudiants,
ressources indispensables
à une recherche de haut niveau**

- **La formation des étudiants et l'offre d'une documentation adaptée contribuent à la réussite en licence.** Une place doit être systématiquement réservée à la formation à la recherche documentaire dans les cursus universitaires du L au D. Les bibliothèques doivent être dotées des moyens en personnel pour renforcer cette mission.
- **Souvent seuls lieux de convivialité des universités, les bibliothèques participent au développement de la vie étudiante** mais ne peuvent, à elles seules, remplir cette mission. L'évolution vers des « learning centers », l'extension des horaires d'ouverture doivent s'accompagner d'une réelle réflexion sur la vie des campus, sur l'évolution des méthodes d'enseignement, sur le calendrier universitaire.

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- **Conscientes que l'accès à l'information scientifique et technique est essentiel pour la recherche, les bibliothèques ont su promouvoir et développer une offre documentaire de qualité, notamment électronique.** Le cadre concurrentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'après LRU nécessite la poursuite de la mise en cohérence des politiques documentaires des universités et des organismes de recherche. Une politique nationale d'acquisition des ressources documentaires électroniques doit être mise en œuvre pour garantir un accès égal à ces ressources sur tout le territoire à tous les usagers.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

La défense du service public d'enseignement supérieur nécessite une politique d'investissements humain et financier.

- **Partie prenante de l'ensemble des missions de l'université, les personnels de bibliothèque doivent être associés,** à tous les niveaux, à la définition de la politique documentaire de l'établissement au delà du seul conseil de documentation mais aussi aux projets scientifiques et pédagogiques.
- **Face au développement de l'autonomie des établissements (loi LRU),** l'évaluation et notamment le rôle de l'inspection générale doivent être renforcés afin de suivre l'évolution des services documentaires et l'accomplissement de leurs missions sur l'ensemble du territoire.
- **Pour accompagner les étudiants dans leur projet d'études supérieures,** faire face au développement et à la complexité des missions, nous avons besoin de postes en nombre significatif et de budgets à la hauteur des enjeux d'une grande politique scientifique. Les effets d'annonce ne suffisent pas !
- **Le recours à des non titulaires,** lourd de conséquences pour les intéressés (précarité, bas salaires, absence de perspectives) comme pour le service public, doit être limité et l'intégration à la Fonction publique des agents contractuels doit être favorisée.
- **Les importants départs en retraite à venir** doivent être intégralement remplacés pour faire face à l'accroissement des besoins (nombre d'étudiants et des formations, diversification des sources documentaires, complexité des missions).

LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT CONFÉDÉRÉ
Dans le cadre conféré qui est le sien, le Sgen-CFDT, toujours attentif aux évolutions des filières voisines et des autres fonctions publiques, refuse tout repli corporatiste sur notre filière et assume les évolutions quand elles sont positives. Pour le personnel scientifique, le Sgen-CFDT demande en particulier :

- **le maintien et le renforcement des passerelles et du parallélisme de carrières avec les enseignants-chercheurs,** ainsi qu'avec les conservateurs du patrimoine, c'est ainsi que la fusion des deux premiers grades de conservateurs fut obtenue.
- **le renforcement du droit à la formation tout au long de la vie,** afin de faciliter la mobilité tout au long de la carrière.

Le Sgen-CFDT revendique des conditions ambitieuses de mise en œuvre et d'application de l'ensemble de nos missions.

LE 22 MARS 2011
Votez et faites voter pour le Sgen-CFDT

Sgen
Cfdt
des choix, des actes